



Montreuil, le 22 novembre 2022

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/AY/CLN
N°148_20221122

Objet: Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 décembre 2022 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

Derrière l'accueil quotidien de nos enfants, des usagers, de la population, derrière l'ensemble des équipements municipaux, des agents des communes, départements, régions et collectivités territoriales, derrière celles et ceux qui assurent la continuité des services publics, il y a des femmes, des hommes dont la conscience professionnelle et les qualifications sont trop souvent mises à mal par des conditions de travail détériorées et un salaire bloqué depuis 12 années avec une revalorisation ridicule de 3,5 % de la valeur du point d'indice au regard d'une inflation dépassant largement les 6,5 %.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la Fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires. La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié-es du public et du privé et les retraité-es.

Ce que nous demandons avant tout c'est le respect, la stabilité, les moyens pour être le plus efficace possible au service de l'intérêt général. C'est pourquoi, au niveau national, la fédération CGT des Services publics exige le même statut pour tous les personnels, les mêmes garanties et droits collectifs. Nous voulons le retour de nos CAP de plein exercice, le maintien de notre droit de faire carrière, avec une évolution significative entre son début et sa fin qui passe par l'accès à la catégorie supérieure, de meilleures rémunérations, le droit à la retraite à 60 ans.

Nous voulons la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, sans oublier les « administratifs » qui sont toujours les laissés pour compte. La reconnaissance de la pénibilité, le mieux-être au travail en plus de l'augmentation de nos salaires et des effectifs, cela passe par la diminution du temps de travail. C'est pourquoi la CGT revendique les 32 heures hebdomadaires.

Nous voulons une vraie médecine du travail, le maintien de nos CHSCT, le maintien de nos comités techniques, par lesquels l'ensemble des agents de la collectivité peuvent faire entendre et avancer leurs revendications.

... / ...

Pour être en mesure d'accomplir l'ensemble de nos missions avec la plus grande efficacité, le gouvernement doit faire le choix de dotations budgétaires supplémentaires de l'État pour mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures, pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics, c'est-à-dire des services rendus à la population du berceau à la fin de vie, le choix de l'intérêt général.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agent·es et salarié·es du champ fédéral. Elle porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui est bien l'augmentation conséquente du point d'indice immédiate de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années, et revendique :

- 10 % de temps de travail en moins ;
- 10 % d'effectif en plus ;
- 10 % d'augmentation indiciaire et salariale ;
- 10 % de temps de formation ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Par ailleurs, nous formulons de nouveau les trois demandes immédiates :

- une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année ;
- la mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- l'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles.

C'est pour cela, que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les 1er décembre 2022, 2 décembre 2022, 3 décembre 2022, 4 décembre 2022, 5 décembre 2022, 6 décembre 2022, 7 décembre 2022, 8 décembre 2022, 9 décembre 2022, 10 décembre 2022, 11 décembre 2022, 12 décembre 2022, 13 décembre 2022, 14 décembre 2022, 15 décembre 2022, 16 décembre 2022, 17 décembre 2022, 18 décembre 2022, 19 décembre 2022, 20 décembre 2022, 21 décembre 2022, 22 décembre 2022, 23 décembre 2022, 24 décembre 2022, 25 décembre 2022, 26 décembre 2022, 27 décembre 2022, 28 décembre 2022, 29 décembre 2022, 30 décembre 2022, 31 décembre 2022, de 0 h à 24 h, pour l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié·es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale